## LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL DE MINEURS

	Accueil SANS hébergement				Accueil AVEC hébergement				
Type d'accueil	Accueil de loisirs extrascolaire (journée sans école hormis le mercredi en semaine scolaire)	Accueil de loisirs périscolaire (avant/après la classe et le mercredi avec ou sans école)	Accueil de jeunes (accueil dérogatoire)	Activité accessoire	Séjour de vacances	Séjour court	Séjour spécifique (sportif, linguistique, artistique et culturel, les rencontres européennes de jeunes)	Séjour de vacances dans une famille se déroulant sur le territoire national	Accueil de SCOUTISME (avec ou sans hébergement)
Durée	Au moins 14 jours / an sur une durée minimale de fonctionnement de 2h/jour	Au moins 14 jours / an sur une durée minimale de 2h/jour*  (* 1h/jour avec un PEDT : décret n°2013-707)	Au moins 14 jours/an sans durée minimale d'ouverture / jour	1 à 4 nuits pour un séjour accessoire à un accueil sans hébergement s'il concerne les mêmes mineurs et est prévu dans le même projet éducatif)	A partir de 4 nuits consécutives	1 à 3 nuits	Dès la première nuit	A partir de 4 nuits consécutives	Dès la mise en route de l'accueil
Nombre de mineurs	7 à 300 mineurs Fréquentati	À partir de 7 (jusqu'à 300 si plusieurs écoles concernées) ou jusqu'à l'effectif de l'école on régulière	7 à 40 mineurs	A partir de 7 mineurs	A partir de 7 mineurs	A partir de 7 mineurs	A partir de 7 mineurs (tous licenciés pour les séjours sportifs)	2 à 6 mineurs ( sans seuil minimum si organisé par une personne morale dans plusieurs familles)	A partir de 7 mineurs
Age	Dès leur inscription dans un établissement scolaire		A partir de 14 ans révolu	Dès leur inscription dans un établissement scolaire	Dès leur inscription dans un établissement scolaire	Dès leur inscription dans un établissement scolaire	6 ans ou plus	Dès leur inscription dans un établissement scolaire	6 ans ou plus
Projet éducatif	OUI	OUI (en lien avec le projet d'école dans le cadre du PEDT et PEDT-PM)	OUI (besoin social particulier à préciser)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI